

Délibération du Conseil Municipal**D.2022- 96****ACTE : 3-5-1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 07 décembre à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS.

Excusé / Absent : MRS BAÏADA, BADOZ MMES BOUCIER, NEGRE

Secrétaire : MARIE GAUCHET

Date de la convocation : 01/12/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 11

❖ **OBJET : DECLASSEMENT DES VOLUMES 1 ET 3 DE LA PARCELLE AB 667**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »,

Vu la décomposition en volume de la société SOGEXFO du 16/12/2021,

Vu la situation des volumes 1 et 3 de la parcelle AB 667, sise rue du Millial à Lauzerte qui ne sont plus affectés à un service public depuis 1985, date de création de la passerelle reliant les deux parties de l'ancienne maison de retraite ;

Monsieur le Maire propose le déclassement des volumes 1 et 3, identifiés sur le plan de coupe joint en annexe, de la parcelle AB 667, sise rue du Millial à Lauzerte et son intégration dans le domaine privé de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** : la désaffectation des volumes 1 et 3 de la parcelle AB 667 sise rue du Millial à Lauzerte ;
- **DECIDE** : du déclassement des volumes 1 et 3 de la parcelle AB 667, sise rue du Millial à Lauzerte du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
François LE MOING